

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : PACK BARACA PLUS (ALANA STAR®)

Code du produit : 064-01

Autres moyens d'identification
Identifiant Unique De
Formulation (UFI): PJR5-7U4V-F108-4DN4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	Life Scientific Ltd,	LIFE SCIENTIFIC FRANCE
	Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone : un poste fixe)	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis
Web :	www.lifescientific.com	
Email :	info@lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Irritation oculaire	Catégorie 2	H319
STOT SE	Catégorie 3	H335
Aquatic Acute	Catégorie 1	H400
Aquatic Chronic	Catégorie 1	H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes

Contient du prothioconazole et du N,N-Diméthyldecane-1-amide



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P501 Éliminer le contenu / le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	CAS	EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No1272/2008)	Concentration (% w/w)
Prothioconazole	178928-70-6	605-841-2	Aquatic Chronic 1, H410	25
N,N-Dimethyldecanamide	14433-76-2	238-405-1	Skin irritation 2, H315 Eye irritation 2, H319 STOT - SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	50-60

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:	En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de toux et d'essoufflement léger ou malaise consulter un médecin montrant l'emballage, de l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.
En cas d'inhalation :	Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.
En cas d'ingestion:	NE PAS faire vomir à moins d'y être invité par un centre antipoison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau:	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux:	Enlever les lentilles de contact si présents. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Pour les petits feux:	Utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre chimique, mousse ou le dioxyde de carbone.
Pour les grands incendies: concentré, qui peut	Utiliser de la mousse anti-alcool ou de l'eau pulvérisée. Évitez d'utiliser un jet d'eau causer le feu pour disperser ou de propagation.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:	En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Acide chlorhydrique (HCl), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx)
-------------------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Combattre l'incendie d'une distance sécuritaire et un endroit protégé. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique. Nettoyer et neutraliser la zone d'épandage, les outils et les équipements à l'aide de javel, savon et eau. Absorber les eaux de lavage et les ajouter aux déchets collectés. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant recyclage ou élimination.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises. Travailler dans un lieu bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Pour la protection individuelle, voir Rubrique 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Emballage: Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Les limites d'exposition :

Composant	CAS np	Valeur limite d'exposition	Base
Prothioconazole	178928-70-6	1.4 mg/m ³	Fournisseur

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire: La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée. Une combinaison de gaz, de vapeur et de particules respirateur peut être nécessaire avant que des mesures techniques efficaces soient mis en place. Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de déversement d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute circonstance où des respirateurs à purification d'air pourraient ne pas fournir une protection adéquate.

Protection de la peau : Porter des vêtements résistant aux produits chimiques approprié basé sur le potentiel de contact avec la peau. Laver tout le de l'eau et du savon après avoir ôté les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser. Porter un vêtement de protection imperméable, le cas échéant.

Protection des mains : Utiliser caoutchouc nitrile ou autres gants résistant aux produits chimiques appropriés. Les gants devraient avoir une percée minimum temps qui est adaptée à la durée de l'exposition. Les gants devraient être changés lorsqu'on est percée suspecté.

Protection des yeux: Suivez toutes les politiques spécifiques du site protection des yeux. Protection des yeux / du visage devraient être certifiés à la norme EN 166.

Mesures d'ordre technique : Retenue et / ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut pas être éliminée. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les contrôles d'aération locaux. Évaluer l'exposition et utiliser des mesures supplémentaires appropriées pour maintenir les concentrations atmosphériques sous l'exposition concernée limitée. Si nécessaire, demander des conseils d'hygiène du travail.

Mesures d'hygiène: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant les pauses. Douche à la fin de la journée de travail. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser.

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Résultats basés sur une composition similaire.

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	Liquide limpide jaune pâle à brun légèrement trouble
Odeur :	Aromatique
Seuil olfactif :	Non déterminé
Point de fusion/ point de congélation (°C) :	Non déterminé
Point/intervalle d'ébullition (°C) :	Non déterminé
Inflammabilité :	Non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	340 °C
Température de décomposition :	Non déterminé
Point d'éclair (°C) :	152 °C
pH:	5,0 - 6,0 (1 %) (23 °C) (eau désionisée)
Viscosité (Dynamique) :	Non déterminé
Viscosité (Cinématique) :	35,1 mm ² /s (40 °C)
Solubilité dans l'eau :	Non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants :	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Prothioconazole: log Pow: 3,82 (20 °C) (pH 7) N,N-Diméthyl-décanamide: log Pow: 2,46
Tension superficielle :	29,9 mN/m (20 °C)
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité :	env. 1,00 g/cm ³ (20 °C)
Densité de vapeur :	Non déterminé
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules :	Non déterminé

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs :	Non explosif (92/69/CEE, A.14 / OCDE 113)
Gaz comburants :	Non déterminé
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la Rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5. Matières incompatibles

Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Résultats basés sur une composition similaire.

DL50 orale rat:	>2500 mg/kg
DL50 cutanée rat:	>4000 mg/kg
CL50 inhalation rat:	> 5 mg/l/4 h (concentration maximale atteinte. Produit testé sous forme d'aérosol respirable)

Irritation des yeux:	Irritant pour les yeux. (Lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
----------------------	--

Irritation de la peau:	Pas d'irritation de la peau (lapin). Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
------------------------	---

Sensibilisation respiratoire ou Cutanée :	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
---	---

Mutagenicité sur les cellules Germinales:	Prothioconazole : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse. N,N-Diméthylidécaneamide : Cette substance n'a pas été reconnue comme génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro de mutagenèse.
---	--

Cancérogénicité:	Prothioconazole : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris. N,N-Diméthylidécaneamide : Cette substance n'est pas considérée comme cancérogène.
------------------	--

Toxicité pour la reproduction:	Prothioconazole : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Prothioconazole : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale. N,N-Diméthylidécaneamide : Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour la reproduction à des doses toxiques non maternelles.
--------------------------------	---

Danger par aspiration:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
------------------------	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):

Prothioconazole : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N,N-diméthyldécane-1-amide : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):

Prothioconazole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

N,N-Diméthyldécanamide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Résultats basés sur une composition similaire.

CL ₅₀ poisson (96 h):	4.02 mg/L
CE ₅₀ Daphnie (48 h):	2.9 mg/L
CE ₅₀ R. subcapitata (72h):	12.7 mg/L
CE ₅₀ S. costatum (72h) :	0.03278 mg /L
EC ₁₀ Skeletonema costatum (72h)	0.01427 mg /L

La valeur fournie concerne la matière active technique prothioconazole.

12.2. Persistance et dégradabilité

Prothioconazole:
pas rapidement biodégradable
N,N-Diméthyldécanamide:
rapidement biodégradable

Prothioconazole : Koc : 1765

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Prothioconazole: Facteur de bioconcentration (FBC) 19
Ne montre pas de bioaccumulation.
N,N-Diméthyldécanamide:
Ne montre pas de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Prothioconazole: Légèrement mobile dans le sol
N,N-Diméthyldécanamide: Légèrement mobile dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets procédures d'élimination: Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts. Lorsque cela est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés: Vider les restes. Triple contenants rincer. Ne pas réutiliser les contenants vides. Les contenants vides devraient être prises pour le recyclage local ou l'élimination des déchets.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

14.1. Numéro ONU :

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PROTHIOCONAZOLE SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9

14.4. Groupe d'emballage :

III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Qui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les Rubriques 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le mélange ne contient pas de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH
<http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)
Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3 :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ALANA STAR® est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance : 08.04.2019
Date de la version actuelle délivrance : 20/10/2023

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.5 Identification de produit

Nom commercial : PACK BARACA PLUS (KOMPAGNON®)
Code du produit : 015-02

Autres moyens d'identification
Identifiant Unique De Formulation (UFI): 1QYD-JEY1-K00G-06RV

1.6 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Fongicide

1.7 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	LIFE SCIENTIFIC FRANCE 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone : un poste fixe)	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis
Web :	www.lifescientific.com	
Email :	info@lifescientific.com	

1.8 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Eye Dam. /Irrit.	Catégorie 2	H319
Repr.	Catégorie 2	H361(d)
STOT-RE	Catégorie 2	H373
Aquatique Chronique	Catégorie 2	H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d Susceptible de nuire au fœtus
H373 Risque présume d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.

2.3. Autres dangers

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur céréales ainsi que sur crucifères oléagineuses pour les applications d'automne (lutte contre le phoma et limitation de la croissance).
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 48 heures.

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	CAS No	EC No	Classification (RÈGLEMENT (CE) No1272/2008)	Concentration (% w/w)
Metconazole	125116-23-6	-	Acute Tox, Oral 4 ; H302 Repr.2 ; H361d Chronic Aquatic Tox. 2 ; H411	8.6
Alkylpolyoxyléthène glycoéther	68439-46-3	614-482-0	Acute Tox 4 ; H302 Eye Dam/ Irrit 1 ; H318	50 - <60
2,2'-oxydiéthanol ; diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2	Acute Tox 4 ; H302	30 - <40

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:	En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. Si malaise, consulter un médecin montrant l'emballage, de l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.
En cas d'inhalation :	Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
En cas d'ingestion:	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
Contact avec la peau:	Enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Enlever les lentilles de contact si présents. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes :	Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11. A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.
-------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :	Traitement symptomatique aucun antidote spécifique connu.
--------------	---

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés :	Eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone
-----------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone, Chlorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composé organochloré. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations :
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités : Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant, universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités : Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune ne mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion :

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités. Garder sous clef. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage :

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

La température de stockage mentionnée doit être observée.

Protéger des températures inférieures à : -5 °C

Protéger des températures supérieures à : 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Les limites d'exposition :

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail :
125116-23-6: metconazole (ISO)
VME 1 mg/m3 (Recommandation-BASF), Poussière alvéolaire

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire :	Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les cas d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute autre circonstance quand les appareils respiratoires purifiant l'air ne fournissent pas une protection adéquate.
Protection des mains :	Utiliser gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1/A1 et EN 16523-1+A1 (type A) pour les gants réutilisables) or EN ISO 374-1/A1 et EN ISO 374-2 (types A,B ou C) (pour les gants à usage unique).
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)..
Protection peau /du corps :	Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).
Mesures d'ordre technique :	Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement. Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.
Mesures d'hygiène :	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant les pauses. Douche à la fin de la journée de travail. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser.

0 Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Résultats basés sur une composition similaire.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Odeur faible
Seuil olfactif :	Non déterminé
Point de fusion/ point de congélation (°C) :	env. -6,5 (Données se rapportant au solvant)
Point/intervalle d'ébullition (°C) :	Non déterminé
Inflammabilité :	Non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Température d'auto-inflammation :	340 - 349 °C (Directive 92/69/CEE, A.15)
Température de décomposition :	Aucune décomposition
Point d'éclair (°C) :	>80
pH (10g/l à 20 °C) :	env. 4,5 - 6,5 (1 %(m))
Viscosité (Dynamique) :	env. 28 mPa.s (40 °C)
Viscosité (Cinématique) :	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	Emulsifiable
Solubilité dans d'autres solvants :	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non applicable

Pression de vapeur :	env. 0,008 hPa (25 °C)
Densité :	env. 1,05 g/cm ³ (20 °C)
Densité de vapeur :	Non applicable
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules :	Non déterminé

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs :	Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.
Propriétés comburantes:	Non comburant (Directive 2004/73/EC, A.21)

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

1 Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter : Oxydants puissants, bases fortes, acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

2 Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Résultats basés sur une composition similaire.

DL ₅₀ orale rat :	2.102 mg/kg.
CL ₅₀ inhalation rat :	> 4.8 mg/l 4 h.
DL ₅₀ dermal rat :	>4.000mg/kg

Irritation des yeux lapin :	Peut entraîner de graves lésions oculaires.
Irritation de la peau lapin :	Non irritant.
Sensibilisation respiratoire ou Cutanée :	Non Sensibilisante.
Mutagénicité sur les cellules Germinales :	Le produit n'a pas été testé. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique
Cancérogénicité	Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
	Données relatives à : metconazole (ISO) :

Dans les études à long terme réalisées avec des rongeurs avec de grandes quantités, une action favorisant la formation de tumeurs, et qui est probablement la conséquence d'une lésion hépatique spécifique aux rongeurs a été observée; celle-ci n'est cependant pas transposable à l'homme.

Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'a pas été testé. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement :

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Données relatives à : metconazole (ISO) : Les essais sur animaux ont apporté des indications pour un effet néfaste sur le développement/tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : metconazole (ISO) : Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.

Données relatives à : 2,2'-oxybiséthanol : Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut provoquer des lésions rénales, après ingestion répétée de grandes quantités. Les effets ont été observés uniquement à des doses/concentrations non pertinentes pour la classification et/ou les conditions pratiques d'utilisation. Ces effets ne sont pas pertinents chez les humains, aux niveaux d'exposition retrouvés en milieu de travail.

Danger par Aspiration :

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

3 Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Résultats basés sur une composition similaire.

12.1. Toxicité

CL ₅₀ Oncorhynchus mykiss (96 h):	10 mg/L
CE ₅₀ Daphnia magna (48 h) :	9.28 mg/L
CE ₅₀ Selenastrum capricornutum (72 h):	> 6.91 mg/L
NOEC Pseudokirchneriella subcapitata (72 h) :	1.82 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : metconazole (ISO) : Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : metconazole (ISO) :

Facteur de bioconcentration(FBC): 51 - 80, *Lepomis macrochirus*
Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :metconazole (ISO) :

Volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

14.1. Numéro ONU :

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient METCONAZOLE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9, EHSM

14.4. Groupe d'emballage :

III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Matière dangereuse pour l'environnement, Marin polluant.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 3.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le mélange ne contient pas de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH
<http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 75

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE): Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 1436, 4511
 Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 84

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Conseils sur la manipulation du produit peuvent être trouvés dans les articles 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3 :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes, à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

KOMPAGNON® est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance : 05.07.2017
 Date de la version actuelle délivrance : 20/10/2023

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes

de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.